AR Prefecture
017-211702212-20261030-DCM2026_49-DE
Reçu le 05/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 30 octobre 2026

Convocation du 21 octobre 2026

Délibération réf : DCM 2026-49

Présents : Steve GABET, Didier CLERC, Géraldine CHARRON. Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN.

Absents excusés :

Jean Frédéric MARLIERE, Daisy HERBRETEAU

Pouvoirs :

Jean Frédéric MARLIERE donne pouvoir à Jocelyne MARLIERE, Daisy HERBRETEAU donne pouvoir à Yoann DOURTHE

Secrétaire de séance et **Président de séance**

Audrey GROUSSET Steve GABET

Objet **: Validation du nouveau plan de financement DECI.**

Monsieur le Maire, expose que suite à la proposition d'amélioration du schéma DECI voté et accepté par délibération DCM2026-04 du 2 Février 2026, il a finalement été établi un nouveau plan de financement pour **une seule création citerne incendie hors sol** sur la commune de Marsais, correspondant à la Salle des Fêtes communale.

Pour rappel, ce projet vise à étendre le niveau de sécurité en développant une Défense Extérieure Contre l'Incendie, adaptée à la commune, rationnelle et efficiente. D'autres DECI pourront être envisagées selon les ressources et aides de l'État proposées à la commune de Marsais.

Pour la réalisation de la citerne, le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 20 408.26€ HT incluant le coût de l'étude et réalisation du schéma communal s'élevant à : 4 380.00€ HT.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'État au titre du DETR et du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'adopter le projet** – Amélioration au schéma communal Défense Extérieure Contre Incendie – « La Pie Verte » **pour un montant de 20 408.26€ HT.** (Devis, Programme détaillé, Schéma communal, Plan de financement transmis en annexe).
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer de toutes les formalités, documents administratifs, techniques et financiers se rapportant à cette délibération**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 30 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Audrey GROUSSET

Le Maire,
Steve GABET

MAIRIE de MARSAIS 17700 (Charente-Maritime)

Mise en ligne le : 05/11/2026 09:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Laura ESCLOUPIER
https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/86130

AR Prefecture
017-211702212-20261030-DCM2026_49-DE
Reçu le 05/11/2026

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	Mairie de Marsais
NUMÉRO SIRET :	21170221200013
INTITULÉ DU PROJET :	L'amélioration au schéma Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	0,00 €
études	4 380,00 €
travaux	16 028,26 €
Aléa	0,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	20 408,26 €

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	8 014,13 €	50,00 %		
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %		
Fonds vert	0,00 €	0,00 %		
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	4 081,65 €	20,00 %		
Conseil régional	0,00 €	0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		
Sous-total aides publiques	**12 095,78 €**	**59,27 %**		

Vous ne devez pas dépasser 80%

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	8 312,48 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	**8 312,48 €**
	40,73 %

Total Financement H.T.	**20 408,26 €**

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dés réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à : Marsais
Le : ~~16/09/2026~~

Signature (nom et qualité) et cachet

MAIRIE de MARSAIS 17 (Charente-Maritime)

STEVE GABET

Mise en ligne le : 05/11/2026 09:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Laura ESCLOUPIER
https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/86130